

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Séance du conseil municipal du 13 juin 2016

COATICOOK, le 13 juin 2016 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

Urbanisme et environnement

Adhésion de la Ville de Coaticook à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques. Les élus ont résolu que la Ville de Coaticook endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, COP21, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique.

Culture et communications

Résolution visant à officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais

La Ville de Coaticook a reçu une demande visant à officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais. Monsieur Denis Maurais a été commissaire industriel. Il a été gérant-trésorier et copropriétaire de Maurais automobile, copropriétaire de la Station service BR, copropriétaire d'Autobus Coaticook et propriétaire de l'auberge de la Tourelle. Il a été le fondateur de l'O.T.J. Il a été conseiller municipal en 1972. Pour convaincre Barmish de s'établir à Coaticook, il réalisa le parc industriel sur la rue Merrill. Il a été l'instigateur de l'achat de l'usine Penmans où l'on retrouve actuellement l'usine Showa Best. M. Maurais a été le fondateur du bureau touristique et il a été dans les premiers à travailler à l'aménagement de la gorge de la rivière Coaticook. Les élus de Coaticook ont donc résolu de reconnaître le travail de Monsieur Maurais et d'officialiser le Bureau d'accueil touristique comme étant le pavillon d'accueil touristique Denis-Maurais.

Loisirs

Embauche des sauveteurs pour la période estivale 2016

Les préparatifs de la saison estivale se poursuivent. Des sauveteurs sont nécessaires pour assurer la surveillance à la piscine municipale de la Ville de Coaticook, au Parc de la gorge de Coaticook, à la plage du lac Lyster ainsi que dans les municipalités de St-Herménégilde, d'East-Hereford ainsi qu'à la Ville de Coaticook. Un processus de sélection a été mis en place et le conseil municipal a résolu d'engager les personnes suivantes : Marika Lebel: chef sauveteur, Audrey Arel, Joanie Arel, Youri Cardryn, Evan Marchand, Laurie Gendron, Justin Martineau, Vanessa Boucher, Antoine Lebel, Pierrick Roberge, Ariane Roberge et Jonathan hotte.

Services extérieurs

Mandat à EXP pour la rédaction des plans et devis pour la réfection d'une partie du rang 9

La Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la voirie sur le chemin du rang 9, comme il a été identifié au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), sur un tronçon qui se situe entre le chemin Canaan et environ 2 100 m à l'ouest du chemin Canaan. Le conseil municipal a résolu de mandater la firme d'ingénieurs EXP pour la rédaction des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin rang 9.

Administration et conseil

Nomination du conseiller, monsieur Simon Madore, à titre de maire suppléant à compter du 1er juillet prochain pour les quatre prochains mois

Le conseil municipal doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant. Les élus ont désigné le conseiller Simon Madore, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1er juillet 2016.

Jumelage avec des élèves des écoles Gendreau et Sacré-Cœur

Onze élèves des écoles Gendreau et Sacré-Cœur ont participé activement à l'assemblée du conseil. En effet, ils étaient jumelés aux 7 membres du conseil municipal ainsi qu'à 4 fonctionnaires. Ce fut une expérience très enrichissante pour les élus, les fonctionnaires ainsi que les élèves.

Règlements

Adoption du règlement 12-5 RM330-1 (2016) concernant le stationnement

Les élus municipaux ont adopté le règlement 12-5RM330-1(2016) concernant le stationnement. Ce règlement présente quelques modifications à l'ancien règlement. Le stationnement sera maintenant interdit aux endroits suivants : rue Iberville, des deux côtés, sauf détenteur de vignette, rue Locke des deux côtés, sauf détenteur de vignette, rue Thornton Sud, des deux côtés, sauf détenteur de vignette, rue Bonin, des deux côtés, sauf détenteur de vignette, rue Kérouac, des deux côtés, sauf détenteur de vignette. Les vignettes sont disponibles à l'hôtel de ville.

De plus, le règlement annonce de nouvelles règles en ce qui concerne les stationnements avec les bornes de recharge. La Ville de Coaticook pourra procéder au remorquage des véhicules non électriques qui sont dans les cases de stationnement prévu pour le rechargement desdits véhicules électriques.

Une signalisation appropriée sera installée aux endroits désignés par la refonte du règlement.

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
819 849-2721, poste 256